

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 008-2481/17/BM

■ Approbation d'une convention de définition de la maîtrise d'ouvrage et du cofinancement de l'étude de faisabilité pour l'extension du parking Nord du Pôle d'échange Multimodal de la Gare d'Aubagne avec la Région PACA et SNCF Mobilités

MET 17/4843/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Pôle d'Échanges Multimodal d'Aubagne est un pôle majeur de la Métropole Aix-Marseille Provence. Plusieurs projets n'ont fait qu'accroître son attractivité : mise en service de la 3ème voie ferroviaire entre Marseille et Aubagne en décembre 2014, reconfiguration de la gare routière, et arrivée d'une première ligne de tramway à l'échelle de l'agglomération, en 2013.

D'autres projets de Transports Collectifs en Site Propre viendront conforter le rôle de ce Pôle d'échanges :

- Le Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et la zone industrielle des Paluds : le Chronobus
- Le Val'TRAM, entre La Bouilladisse et Aubagne, sur l'ancienne voie ferrée de Valdonne

Par ailleurs, ce PEM fait partie des pôles d'échanges qui seront desservis par le réseau « Métroexpress », reliant les pôles majeurs de déplacement du territoire, par une offre en Transport en Commun rapide, directe et bien cadencée.

Le bâtiment voyageur a fait l'objet d'un réaménagement améliorant les conditions d'accueil de la gare avec les billetteries trains et cars regroupées au sein d'un même lieu, et a été mis en service fin juillet 2017.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

L'aménagement d'une Maison du vélo est également envisagé dans un bâtiment annexe de la gare et une coque commerciale dans le bâtiment voyageurs.

Une étude de mobilité réalisée sur le secteur de la gare en 2016 (enquêtes et comptages pour dimensionnement des flux), a confirmé le rôle de P+R du parc de stationnement de la gare et de la nécessité d'en augmenter sa capacité actuelle de 224 places à 320 places dont 15 places de dépose reprise.

La présente convention a pour objet de définir la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité à engager pour l'extension des capacités de stationnement du parking Nord du PEM (Pôle d'Échange Multimodal) de la Gare d'Aubagne, ainsi que la répartition financière des partenaires pour la réalisation de cette étude. Le coût de l'étude est estimé à 35 000 € Hors Taxe. La Métropole la financera à hauteur de 60 %, le Conseil Régional 20 % et SNCF Gare et Connexion 20%.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix Marseille Provence souhaitent examiner les conditions techniques et opérationnelles de cette extension, sur un périmètre foncier propriété de la SNCF élargi, intégrant le parking actuel, et pour ce faire, souhaitent confier la maîtrise d'ouvrage unique de l'étude de faisabilité à SNCF Gares et Connexions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée qui confie à SNCF Mobilités, la maîtrise d'ouvrage unique de l'étude de faisabilité pour l'extension du Parking Nord du PEM de la Gare d'Aubagne.

Article 2 :

Est approuvée la répartition financière de l'étude entre les différents financeurs, pour un montant global de 35 000 euros HT, avec une participation financière de la Métropole Aix Marseille Provence à hauteur de 21 000 euros HT, correspondant à 60% du montant global forfaitaire.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C2010 nature budgétaire 2031.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS